



J'ai reçu une facture 2 ans après d'un négoce de matériaux

Par **fleurette42**, le **28/03/2012** à **12:58**

Bonjour,

j'ai reçu une facture 2 ans après d'un négoce de matériaux, j'avais demandé un devis mais je ne l'ai pas signé ni de bon de livraison mais la marchandise est chez moi qui est posé, suis je obligé de la payer ? y a t'il un délai pour recevoir une facture ?

Par **pat76**, le **28/03/2012** à **19:18**

Bonjour

De quelle date est la facture exactement.

vous n'avez jamais signé de bon de livraison?

Par **fleurette42**, le **28/03/2012** à **21:47**

bonjour et merci de me repondre

la facture est du 30/01/2012 mais le devis est du 02/2010 et les porte on etaient posé en 04/2010 mais aucun BL a etait signé un oubli de leur part donc ils ont oublié de faire la facture et 2 ans plus tard ils s'en aperçoivent et la ils font la facture au 30/01/2012 et marque pris par

lui meme le 30/01/2012 alors que j'étais a mon travail . mon employeur ma fait une attestation que le 30/01 j'etais au travail.
que faire je n'ai pas l'argent pour payé et en plus je ne veut pas car se sont des escrocs. sa leur apprendra si je suis dans mes droits.
merci de me repondre si vous avez la solution .
cordialement

Par **pat76**, le **29/03/2012 à 14:18**

Bonjour

Vous avez reçu la facture par lettre simple?

Par **fleurette42**, le **30/03/2012 à 13:05**

bonjour

merci oui j'ai reçu la lettre par simple courrier et aujourd'hui je vient de recevoir une relance avec agios la aussi par simple courrier.
que faire ? suis je dans mes droits ?

Par **pat76**, le **30/03/2012 à 14:15**

Bonjour

Vous ne faites rien, vous ne recevez que des lettres simples qui n'ont aucune valeur juridique.

Pas de preuve de l'envoi, pas de preuve de la réception.

Les frais supplémentaires sont à la charge du créancier sans décision de justice.

Vous ne répondez pas.

Lorsque vous recevrez une lettre recommandée, revenez sur le forum.

Par **fleurette42**, le **31/03/2012 à 12:52**

bonjour et merci mais j'ai déjà répondu a leurs lettres par lettre recommandée en disant qu'il avaient fait une erreur et que cette facture ne me concerné pas.(que j'avais jamais commandé chez eux et de rectifié cette erreur)
cordialement

Par **pat76**, le **31/03/2012** à **17:09**

Bonjour

Vous n'aviez jamais signé de bon de commande?

Par **fleurette42**, le **31/03/2012** à **21:03**

bonjour et merci

non je n'ai jamais signé de devis ni commande ni bon de livraison mais la marchandise est chez moi et posée comment peut il prouvé que c'est lui qui me la vendu. surtout qu'il n'y a pas de signe distinctif.

cordialement

Par **pat76**, le **01/04/2012** à **14:00**

Bonjour

Aucun document portant votre signature pour justifier la commande et la livraison.

Votre fournisseur a pris des risques.

Article 1315 du Code Civil alinéa 1:

" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver."

Jurisprudence constante de la Cour de Cassation:

" Nul ne peut se constituer une preuve à lui même".

Arrêt de la 3me Chambre Civil de la Cour de Cassation en date du 18 février 1981; Bull. Civ. III, n° 36:

" La charge de la preuve de l'existence d'un contrat incombe à celui qui s'en prévaut."

Arrêt de la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 9 juillet 1991; Bull. Civ. IV, n° 253:

" Il appartient à un fournisseur réclamant le paiement de factures de prouver la réalité des livraisons ayant donné lieu à cette facturation, en produisant les bordereaux de livraison."

Vous aurez quelques arguments à opposer au demandeur.

Par **fleurette42**, le **02/04/2012** à **14:18**

Bonjour et merci pat76 ;

Je suis très heureux de trouvé quelqu'un qui répond a mes questions .
que voulez vous dire par "Vous aurez quelques arguments à opposer au demandeur. "
Et maintenant je fait quoi? et s'ils poursuivent leurs demande ...

....
Cordialement.

Par **pat76**, le **03/04/2012** à **13:31**

Bonjour

Si le "fournisseur" a envie de vous poursuivre, libre à lui.

Vous aurez juste à demander devant un juge que le fournisseur produise le bon de commande signé de votre main et le bon de livraison signé de votre main qui prouveront que voius aviez passé commande et été livré pour justifier le paiement de la facture, qui vous est réclamé.

Vous pouurez même demander des dommages et intérêts pour procédure abusive.

Pas de bon de commande et pas de bon de livraison signés de votre main, pas de preuve.

La facture est une preuve que le fournisseur s'est constituée à lui même.

Jurrisprudence constante de la Cour de Cassation:

" Nul ne peut se constituer une preuve à lui même".

Donc ne répondez pas surtout si c'est du courrier simple.

Par **fleurette42**, le **04/04/2012** à **09:35**

bonjour et encore merci

peut il faire venir un huissier chez moi pour qu'il constate que le matériel posé est bien de lui?
(portes de placard coulissant)

si oui peuvent ils me demandé une facture d'achat de mes portes qu'un autre fournisseur ?
pour que je puisse leurs le prouver mon achat.
cordialement

Par **pat76**, le **04/04/2012** à **16:01**

Bonjour

La facture aura plus de deux ans, il y aura prescription.

Le huissier qui viendrait éventuellement chez vous interviendra sans titre exécutoire, vous n'aurez pas obligation de le laisser entrer chez vous.

Par **fleurette42**, le **04/04/2012** à **20:22**

bonsoir

je vous laisse un mail que j'ai crée ou vous pouvez l'utiliser pour me joindre et je vous laisserai mon tel pour plus de renseignement car vous êtes très compétent dans le domaine . (b_g43@orange.fr)

attention la facture a 2 mois mais le devis date de 2 ans .

cordialement et encore un grand merci.

Par **fleurette42**, le **13/04/2012** à **14:30**

bonjour je n'ai plus de nouvelle de votre part et ni du fournisseur qui pour lui est une bonne nouvelle pour moi et merci encore pour votre aide .

j'espère que si jamais le fournisseur revenait a la charge vous pourriez m'aider un peu plus . dans l'attente de votre réponse.

cordialement

Par **pat76**, le **13/04/2012** à **16:03**

Bonjour

Si le fournisseur vous envoie à nouveau un courrier, n'hésitez pas à revenir sur le forum.

Pour l'instant vous laissez le fournisseur dans son sommeil sans vous faire de soucis.

Par **fleurette42**, le **22/04/2012** à **08:32**

bonjour pat76

Le fournisseur m'a renvoyé une relance par lettre recommandée hier avec majoration donc il continue sa démarche que faire maintenant .

cordialement

Par **pat76**, le **22/04/2012** à **16:41**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception au fournisseur dans laquelle vous lui demandez pour justifier la réclamation du paiement d'une facture de vous adressez la copie du bon de commande et la copie du bon de livraison signé de votre main qui prouveront que vous aviez passé une commande et que celle-ci vous aurait été livrée.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **malie59**, le **05/08/2013** à **20:27**

Bonjour,

Je ne sais pas si quelqu'un va pouvoir m'aider, mais le 22/11/2011 j'ai quitté un logement. Aujourd'hui (le 05 08 2013) il me réclame les charges locatives pour la période du 01/07/11 au 22/11/11.

21 mois Plus tard je suis Surprise par ce courrier qui de plus est daté du 11/01/2013, je les contacte la personne me dit que cette facture avait été perdu et que l'ayant retrouvé il faut payer.

Que faut il que je fasse? [fluo]merci[/fluo]

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **14:28**

Bonjour malie

Vous avez reçu une lettre simple ou un courrier en recommandé?

Par **boubs51**, le **31/10/2013** à **09:30**

Bonjour,

En séparation depuis 1 mois, mon Ex-beau père a facturé du carrelage une date de livraison a la meme date a mon nom 10jours après ma déclaration au pres de la police que je quitté le foyer familiale (donc ce quil veut dire que je n'était pas la) , en sachant que le carrelage est dans la maison depuis déjà au moins 2mois, mon ex conjoint devais le payer au black, et comme par magie apres séparation une facture apparaît avec mon nom dessus, je n'est jamais vue de devis aucun bon de commande et encore moins cette facture... Puis je porter plainte que faire?

[fluo]merci[/fluo]

Par **moisse**, le **31/10/2013** à **10:58**

Bonjour,

Cela veut dire quoi "en séparation".

Soit vous êtes partie et la procédure est simplement lancée, ou encore que rien n'est fait.

Soit la séparation de corps a été prononcée

soit le divorce est déjà prononcé.

Mais il y a de grandes chances que vous restiez solidaire de votre conjoint par encore "ex", et je ne vois pas comment vous allez déposer plainte pour avoir marché sur du carrelage posé chez vous.

Par **boubs51**, le **31/10/2013** à **11:22**

On est pas marié, je ne vie plus dans cette maison, le carrelage est stocké dans le garage et la facture est daté 10jours après mon départ officiel de cette maison , la facture a était faite au deux nom sans mon accord sans devis sans signature de ma part et en plus une faute dans l'écriture de mon nom

Par **moisse**, le **31/10/2013** à **11:55**

Franchement lorsqu'on évoque beau-père et conjoint, c'est seulement en situation d'épouse. Sinon vous n'avez aucune obligation, vous êtes partie, n'avez rien signé donc rien reçu ni commandé.

Il n'y a pas de départ "officiel" sauf si vous avez dénoncé un bail dont vous étiez titulaire.

Vous ne devez aucune solidarité à un individu qui n'a fait que partager votre couche quelques fois.

Par **boubs51**, le **31/10/2013** à **12:25**

Merci de votre réponse , je suis déclaré a la police depuis un mois chez mes parents mais la maison a 50/50...

Par **moisse**, le **31/10/2013** à **15:48**

C'est vraiment pas clair.

être déclarée à la police n'a aucun sens et la maison à 50/50 pas plus.

Si vous voulez des réponses, oubliez que vous connaissez bien votre situation, mais vos lecteurs, eux, pas du tout.

Par **boubs51**, le **31/10/2013** à **16:24**

Excusez - moi, je vais expliquer un peu mieux, nous sommes séparé , je ne vie plus dans la maison qu'on a achetait a part égale 50/50, il doit me racheter mes part du moins mon crédit , comme on a un enfant j'ai dû me présenter a la police pour prévenir que n'est pas un enlèvement , que je retourné chez mes parents avec l'enfant ... Mes parents m'ont déclaré au près de leur organisme de bayeur que je suis chez eux. Donc cette fameuse facture a bien était fait après mon départ je n'est jamais signé de devis avant la séparation ni de bon de commande , mais le père de mon ex concubin par le biais de son entreprise a fait une facture avec nos 2 noms avec une date apres separation et surtout que ça fesait, le carrelage est stocker dans un garage je crois, et mon ex-concubin réclame devant notre notaire le règlement de cette facture a faillit même dire qu'il était posé, alors que pas du tout...